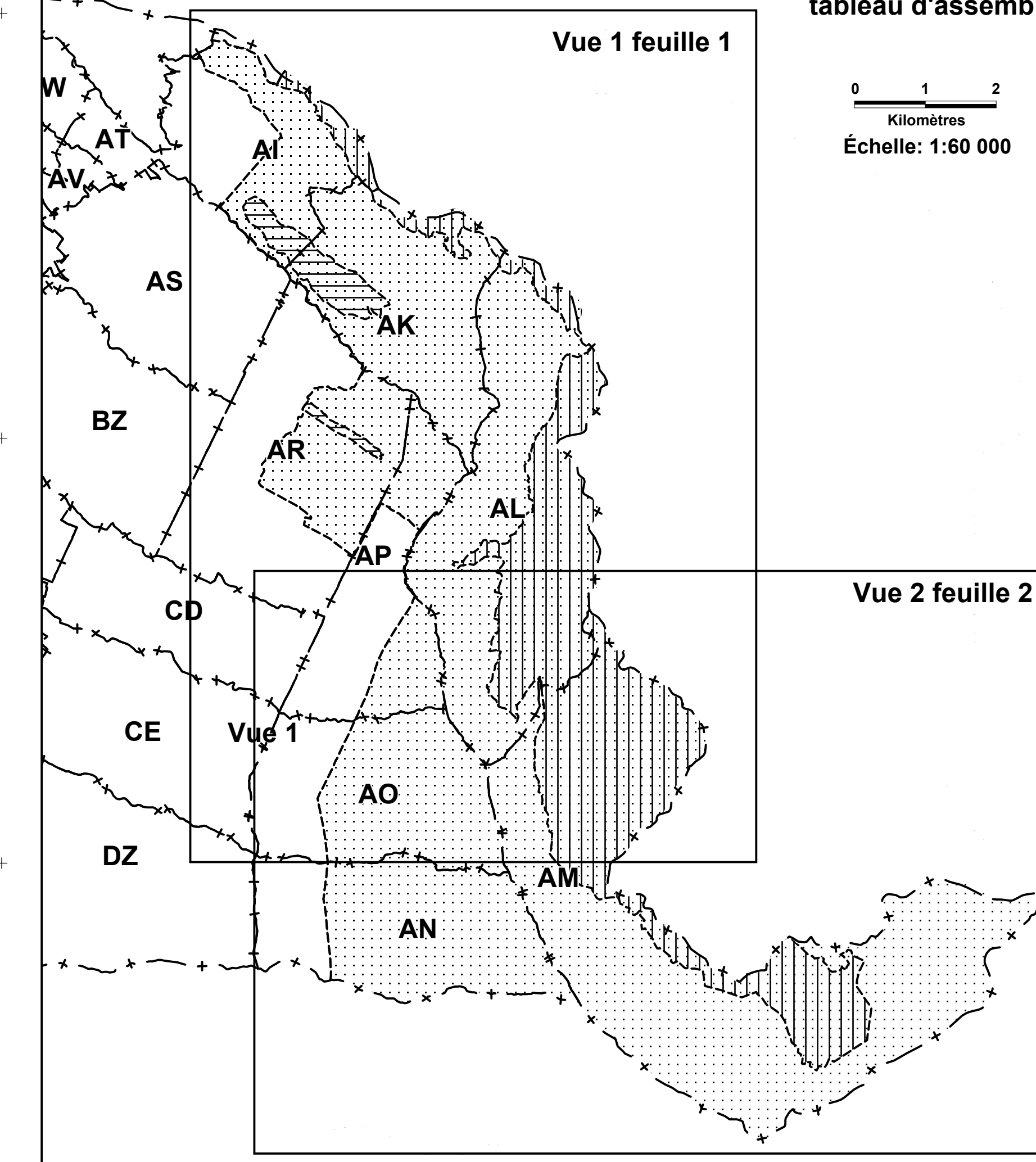
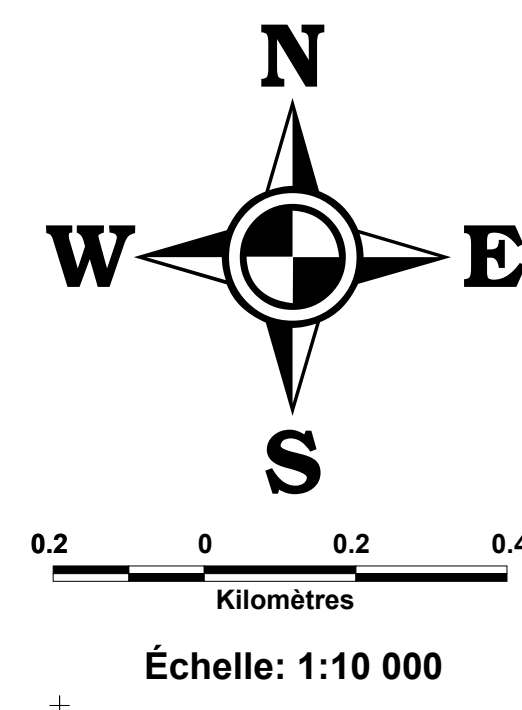


Plan cadastral  
Commune de Saint-Paul  
(feuille 2/2)

0 1 2  
Kilomètres  
Échelle: 1:60 000



Coeur

Zones d'application de l'article 19\*

Zones d'application de l'article 20\*\*

**AB** Nom de section

**999** Numéro de parcelle

Limite de section

Limite de parcelle

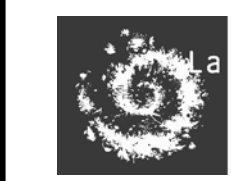
\* Zones qui peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice des résidents permanents (Art. 19 Décret de création)

\*\* Zones qui peuvent être prévues des dispositions plus favorables au bénéfice de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière (Art. 20 Décret de création)

Avertissement : Quand une limite physique (route, rempart...) sert de limite de parcelle cadastrale et de limite du coeur du Parc National, sa position a été définie préalablement avec le BD TOPO® (dont la réalisation récente lui permet d'être plus proche de la réalité de terrain). Il peut donc exister sur la cartographie de faibles écarts entre le parcelaire cadastral et la limite du coeur. La liste des parcelles jointe permet alors de vérifier si celles-ci sont situées entièrement ou en partie dans le coeur du Parc National.

Sources : IGN BDTOPO® & cadastre  
Réalisation : Juin 2006 Mission Parc

Mission de Création du Parc National  
3 rue de Crémont 97400 Saint-Denis  
Tél : 0262 90 11 35 - Fax : 0262 90 11 39  
Courriel : mission.parc@wanadoo.fr  
www.parc-national-reunion.prd.fr



Vue 2 feuille 2

